

## **LE MAGE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2017**

Date de convocation : 18 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal du MAGE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Bernadette EDOU, Maire.

Présents : Mmes et Ms A. MARTIN, L. MARTINETTI, P. GIRARD, G. LAMELET, D. PROVOST, F. NUNS, P. GEORGE.

Absents excusés : P. COUTEL, A-M Aoustin, M. LALIERE.

M. COUTEL a donné pouvoir à M. MARTIN,  
Mme Aoustin a donné pouvoir à Mme EDOU

Monsieur Daniel PROVOST a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Le Maire ouvre la séance, elle remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de chaque conseiller, Madame Le Maire demande son approbation. Aucune observation n'étant formulée, le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- *C.d.c. des Hauts du Perche : modification des statuts,*
- *Restauration socle du monument aux morts,*
- *Achat nettoyeur Haute Pression,*
- *Eglise : restauration tableau « Adoration des Mages »,*
- *Eglise : restauration de l'estrade du maître d'autel,*
- *Création d'une commission d'appel d'offres,*
- *Montée en Haut Débit : ouverture de crédits,*
- *Aménagement et mise en accessibilité des allées du cimetière : choix de l'entreprise,*
- *Questions et Informations diverses.*

### **N°17-024 : C.d.c. des Hauts du Perche : modification des statuts :**

Madame Le Maire explique que le conseil communautaire a fait retrait de sa délibération n° 045.03.2017 du 2 mars 2017 portant sur les statuts de la communauté de communes des Hauts du Perche.

Lors de sa séance du 29 juin 2017 le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de la communauté de communes des Hauts du Perche. Il convient maintenant aux communes membres de la communauté de communes des Hauts du Perche de délibérer sur la modification des statuts dans les trois mois.

Madame Le Maire donne lecture de ce projet de modification des statuts et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les statuts de la Communauté de Communes des Hauts du Perche tels qu'ils sont rédigés et dont une copie conforme est annexée à la présente délibération.

### **RESTAURATION SOCLE DU MONUMENT AUX MORTS :**

Madame Le Maire présente le devis qu'elle a recueillis pour la restauration du socle du monument aux morts.

Vu le montant assez conséquent de cette restauration, le Conseil Municipal à l'unanimité:  
- charge Madame Le Maire de faire établir des devis par d'autres entreprises.

### **N°17-025 : ACHAT NETTOYEUR HAUTE PRESSION :**

Madame Le Maire présente les devis que Monsieur GIRARD a recueillis pour l'achat d'un nettoyeur Haute Pression.

Après examen de ces devis, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- retient le devis de l'entreprise LECOQ Motoculture, à Longny-au-Perche, pour l'achat d'un nettoyeur Haute Pression (ISEKI type KPW780TGX) d'un montant de 1 257.50 € H.T., soit 1 509.00 € T.T.C.,
- inscrit cette dépense à l'article 2158-53 : Autres installations, matériel et outillage techniques,
- autorise Madame Le Maire à passer commande et à signer toutes les pièces relatives à cet achat.

Monsieur LAMELET précise qu'il ne faudra pas oublier de purger ce nettoyeur en hiver pour éviter qu'il ne gèle.

### **N° 17-026 : EGLISE : RESTAURATION TABLEAU « ADORATION DES MAGES » :**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tableau « Saint Thomas » à l'église a été restauré en fin d'année 2016 et que dans la continuité de ces restaurations, elle a demandé un devis pour la restauration du tableau « Adoration des Mages ».

Après examen de ce devis, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- retient l'offre de Madame Annie LEGRAND, à Neuilly-sur-Eure, pour la restauration du tableau « Adoration des Mages », d'un montant de 1 226.00 €H.T., soit 1 471.20 € T.T.C.,
- dit que cette dépense est inscrite au budget à l'article 2161 : Œuvres et objet d'art,
- autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette restauration.

### **N° 17-027 : EGLISE : RESTAURATION DE L'ESTRADE DU MAITRE D'AUTEL :**

Dans la continuité de la restauration des œuvres et objet d'art de l'église, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de faire restaurer l'estrade de Maître d'autel et soumet un devis.

Après examen de ce devis, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- retient l'offre de Monsieur Hervé VIEILLEROBE, à Les Menus, pour la restauration de l'estrade du maître d'autel de l'église Saint Germain, d'un montant de 1 343.61 € H.T., soit 1 612.33 € T.T.C.,
- dit que cette dépense est inscrite au budget à l'article 2161 : Œuvres et objet d'art,
- autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette restauration.

### **N° 17-028 : CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Madame Le Maire rappelle l'article 279 du Code des Marchés Publics, relatifs notamment à la nomination des membres des Commission d'Appel d'Offres.

Cette commission est composée en particulier, du Maire ou de son représentant, ainsi que de trois membres titulaires et trois membres suppléants du Conseil Municipal, élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le comptable du trésor assiste aux réunions ; il peut formuler son avis.

Membre de droit : Bernadette EDOU

**TITULAIRES**

Allain MARTIN

Pascal GIRARD

Gilles LAMELET

**SUPPLEANTS**

Philippe GEORGE

Daniel PROVOST

Francis NUNS

**N° 17-029 : MONTEE EN HAUT DEBIT : Ouvertures de crédits :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a pas eu de crédits ouverts au budget 2017 concernant l'opération d'investissement « Plan Numérique Ornais ». Par délibération n°16-036 du 18/06/16 le Conseil Municipal avait autorisé Madame Le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental indiquant une participation financière de 26 433 €. Seul un règlement de 13 216.50 € a été réalisé le 13/12/16, il convient donc d'augmenter les crédits ouverts aux articles suivants pour solder cette opération d'investissement :

Art. n°2041512-55 : Bâtiments et installations

+ 13 216.50 € en dépenses,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

**N° 17-030 : AMENAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITE DES ALLEES DU CIMETIERE ; choix de l'entreprise :**

**Commissions des travaux :  
Réunion du 18 juillet 2017 à 14h30**

**Présents :** Mme B. EDOU, Ms, A. MARTIN, P. GIRARD, G. LAMELET, L. MARTINETTI.  
M. BLANCHARD, maître d'œuvre BAIE

**Objet :** – Ouverture des plis concernant les offres reçues pour les travaux des allées du cimetière et de la mise aux normes pour l'accès P.M.R.

4 entreprises ont été consultées, toutes ont répondu :

- MARCHAND Jean-Louis (Bretoncelles),
- DASSE Bruno (Neuilly-sur-Eure),
- ZUNINO TP (St Mard-de-Réno),
- PIGEON TP (Nogent Le Rotrou),

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ouverture des plis concernant les offres reçues pour les travaux des allées du cimetière et de la mise aux normes pour l'accès P.M.R. a eu lieu le 18 juillet 2017 à 14h30 à la mairie.

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'analyse des offres par le Maître d'œuvre. Laquelle peut se résumer comme suit :

La commission des travaux a constaté que :

- 4 entreprises ont retiré un dossier,
- 4 entreprises ont remis une offre.

Après vérification, les offres des 4 entreprises sont conformes. L'analyse des offres se fait avec l'application de critères : prix, valeur technique, délai d'intervention.

Au vue des pièces de l'offre l'entreprise DASSE peut être classée comme la mieux disante techniquement et financièrement :

- offre de l'entreprise DASSE : 36 261.60 € T.T.C.

Madame Le Maire présente le récapitulatif général de l'opération :

Dossier aménagement et mise en accessibilité des allées du cimetière :

- travaux DASSE	30 218.00 € H.T.
- honoraires BAIE	1 650.00 € H.T.
- Levé topographique BAIE	910.00 € H.T.
TOTAL GENERAL	32 778.00 € H.T.

Plan de financement :

- D.E.T.R. 2017 :	12 073.20 €
- Subvention pour travaux d'intérêt local	3 344.00 €
- Emprunt et fonds propres (inclus T.V.A.)	23 916.40 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité l'offre de l'entreprise DASSE avec la mise en place d'une couche d'arène granitique,
- approuve l'état récapitulatif général et décide de réaliser les travaux,
- inscrit la dépense de 36 261.60 € T.T.C. (soit 30 218.00 € H.T.) à l'article 2116-68 : Cimetières
- autorise Madame Le Maire à signer les pièces du marché avec l'entreprise énoncée ci-dessus et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

#### **QUESTION ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de terrassement sur le terrain à proximité de la salle des fêtes et du cimetière ont été réalisés ce jour.

Le Conseil Municipal charge Madame Le Maire de demander à Monsieur BLANCHARD d'inclure l'aménagement de ce terrain dans le projet d'aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes. Les clôtures mitoyennes avec les parcelles AB n°241 et 242 seront à refaire également.

Monsieur GIRARD :

1) informe que le lavoire a de nouveau subi une dégradation et que des tuiles ont encore été cassées :

Monsieur GIRARD aidera l'agent technique à remettre les tuiles en fin de semaine.

2) demande à quel moment doit être mis le grillage autour du futur terrain de foot ?

Madame Le Maire doit contacter Monsieur GUERIN pour établir un devis des fournitures nécessaires à l'aménagement de ce terrain.

3) suggère de faire la relève des tombes en état d'abandon :

Madame Le Maire contactera les services de la Sous-Préfecture pour connaître la procédure pour la relève de ces tombes.

Madame Le Maire explique que les travaux de mise en place de plateaux en entrée de bourg sont toujours en attente, le cabinet Ingénierie 61 ne sachant plus où se trouve le dossier !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à dix-neuf heures quinze minutes.

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Sous-Préfecture, le
<b>17-024</b>	<b>C.d.c. des Hauts du Perche : modification des statuts</b>	<b>juillet 2017</b>
<b>17-025</b>	<b>Achat nettoyeur Haute Pression</b>	<b>juillet 2017</b>
<b>17-026</b>	<b>Eglise : restauration tableau « Adoration des mages »</b>	<b>juillet 2017</b>
<b>17-027</b>	<b>Eglise : restauration de l'estrade du maître d'autel</b>	<b>juillet 2017</b>
<b>17-028</b>	<b>Création d'une commission d'appel d'offres</b>	<b>juillet 2017</b>
<b>17-029</b>	<b>Montée en Haut Débit : Ouvertures de crédits</b>	<b>juillet 2017</b>
<b>17-030</b>	<b>Aménagement et mise en accessibilité des allées du cimetière : Choix de l'entreprise</b>	<b>juillet 2017</b>